



Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
104 boulevard Georges Clemenceau
35200 Rennes

Conseil d'administration

Réunion du mardi 26 mai 2026

Synthèse

Membres du Conseil d'Administration présents :

Membres de droit (EPCI) :

M. Olivier DEHAESE	Rennes Métropole - Président de l'ALEC du Pays de Rennes
M. Melaine MORIN	Pays de Chateaugiron Communauté - Vice-président en charge de l'environnement et des Mobilités

Communes du Pays de Rennes :

M. Jean-Luc DUBOIS	Langouët - Maire
M. Sébastien GIRARD	Vern sur Seiche – Conseiller municipal délégué à la transition énergétique et à la rénovation énergétiques des bâtiments
M. Fabrice MATHOULIN	Chantepie – Adjoint à la transition écologique et au patrimoine
Mme Anne-Hélène TUAL	Acigné - Adjointe en charge des transports, mobilité et transition énergétique
Mme Annick MONNIER	Miniac-sous-Bécherel – Conseillère à la transition écologique
M. Jean-Paul VUICHARD	Laillé – Adjoint de la commission développement durable

Acteurs privés :

M. Aurélien BERTIN	Valoen – Consultant énergie
M. Antoine DELAUNAY	Manergy
M. François GABET	ENEDIS – Interlocuteur privilégié Rennes Métropole
M. Hugo RENAUDIN	ENGIE Solutions
Mme Marie MORANTIN	CAPEB – Conseillère technique et économique
Mme Gaëla VANDERHAGHEN	Energies du Pays de Rennes

Membres du Conseil d'Administration excusé-es :

Membres Fondateurs :

M. Pierre JANNIN	Ville de Rennes – Conseiller municipal délégué au numérique et à l'innovation
------------------	---

Communes du Pays de Rennes :

Mme Claire BRIDEL	Liffré – Adjointe déléguée, développement durable
-------------------	---

Mme Marine KECHID La Mézière – Conseillère développement durable

Acteurs publics :

M. Jean-Claude BELINE SDE 35

M. Ludovic BROSSARD CEBR

Acteurs privés :

Mme Isabelle COMBASTEL EDF

Mme Lénaïg LHARIDON EHOP

Membres du Conseil d'Administration absents

Membres Fondateurs :

M. Renaud MICHEL ADEME Bretagne

Membres de droit (EPCI) :

M. Claude JAOUEN Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné - Président

Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN Liffré Cormier Communauté – Vice-présidente en charge des transitions écologiques et du PCAET

Communes du Pays de Rennes :

Mme Karine CHATEL Saint-Armel – Adjointe, élue référente mobilité, énergie et recyclage

M. Erwan DETOC-LE LARDIC La Chapelle Thouarault – Conseiller délégué à la gestion des bâtiments et au suivi des chantiers

Mme Gaëlle PIERRE Bruz – Adjointe en charge de la transition écologique et de l'implication citoyenne

Mme Aurélie QUEMENER Vezin le Coquet – Adjointe en charge du développement solidaire et durable

Acteurs publics :

M. Gilles DREUSLIN Pays de Rennes – Vice-président référent de la commission « transitions »

Acteurs privés :

M. Romain REBOUX GRDF

Invités, non membres du conseil d'administration, présents :

Mme Fabienne ABBOUD Responsable du pôle administratif de l'ALEC – chargée des Ressources Humaines

Mme Claire LE GENTIL Directrice de l'ALEC

M. Olivier ROCHE Responsable du pôle collectivités de l'ALEC – Responsable des finances

M. Olivier CHOLLET Cabinet GEIREC – expertise comptable

M. Olivier HERVELIN Cabinet CAFEX – Commissariat aux comptes

Invitée, non membres du conseil d'administration, excusée :

Mme Christelle LEPROUST Ville de Rennes - Rennes Métropole - Responsable du Service Transition Énergétique et Écologique (STEE)

Mme Marine KECHID a donné pouvoir à M. Jean-Luc DUBOIS.

M. Ludovic BROSSARD a donné pouvoir à M. Olivier DEHAESE.

Début de la séance : 18h00

Rappel de l'ordre du jour

- Clôture des comptes 2025
- Coûts jours et montants de cotisations 2027 à valider à l'AG 2026
- Vos envies pour fêter les 30 ans de l'ALEC en 2027
- Questions diverses

Olivier DEHAESE démarre la réunion en remerciant les participant-es de leur présence.

Il introduit la nouvelle responsable du pôle collectivités, aménagement et eau de l'agence, Murielle Douté-Bouton.

Elle prend la parole pour présenter son parcours : à son mandat d'adjointe au Maire de Plélan-le-Grand, se sont ajoutés deux mandats en tant que maire soit 10 ans. Elle a aussi été Vice-Présidente du SDE sur le mandat 2020-2026. Elle connaît donc bien le fonctionnement des collectivités ainsi que leurs enjeux et objectifs dans le domaine de la transition énergétique.

Puis, pour clore le mandat de la plupart des administrateur-rices présent-es, chacun-e est invité.e à écrire sur un post-it et à partager à l'assemblée un souvenir marquant de son mandat.

Voici quelques-uns de ces souvenirs :

"L'ALEC a montré son caractère indispensable".

"Le forum énergie à Chantepie pour accompagner les habitants dans leur rénovation".

"Les AG fun".

"La sensation de faire partie d'une famille, d'une communauté, d'avoir sa place, de trouver beaucoup de ressources pour réfléchir et avancer".

"On est au bon endroit".

"C'est enrichissant de travailler avec l'ALEC en tant que partenaire ", "tout fonctionne bien et toujours avec le sourire".

"Le travail sur le projet associatif à Betton, finement organisé".

"Présenter les comptes en 5 minutes", "travailler avec une équipe sérieuse et rigoureuse mais dans la bonne humeur".

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 3 février 2026

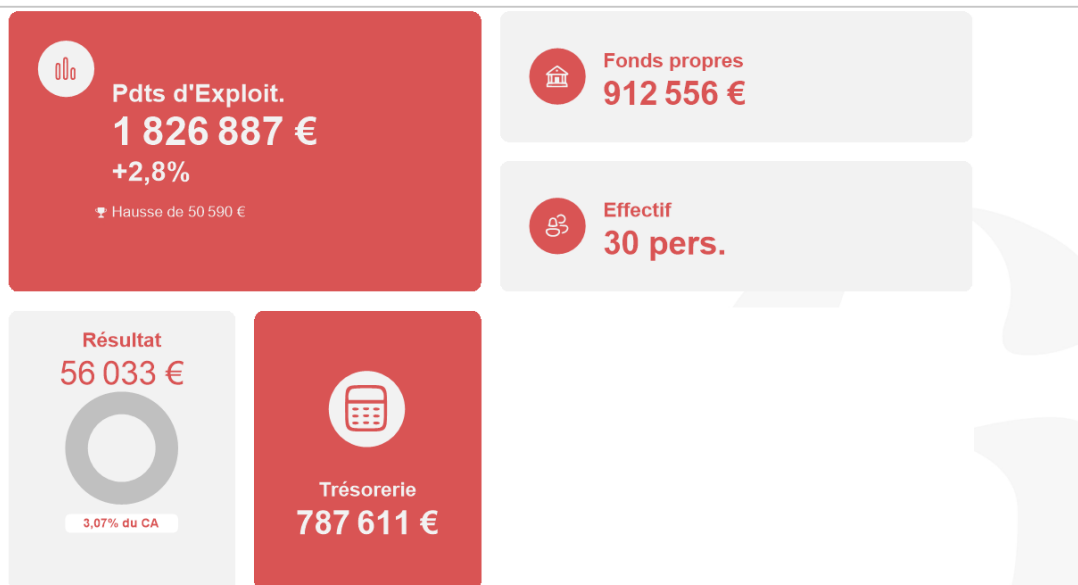
Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Présentation des comptes 2025 par l'expert-comptable

Geirec
Expertise comptable
Audit

Votre association en quelques chiffres

2025



Geirec
Expertise comptable
Audit

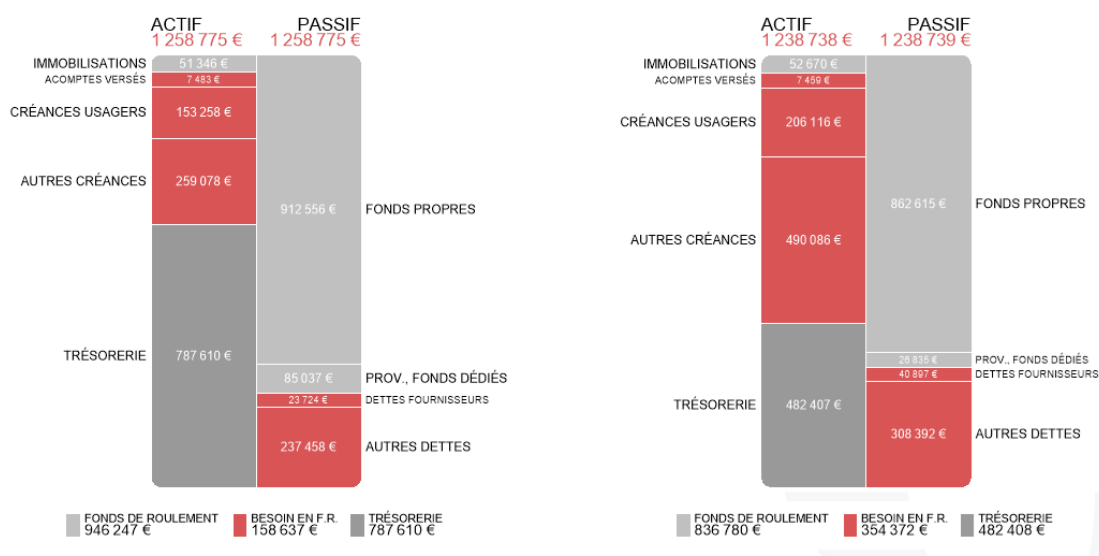
2025

SYNTHESE ACTIVITE N / N-1

	2025	2024	Évolution	
Prestations de services	179 340 €	208 866 €	-29 526 €	-14,1%
Subventions	1 263 187 €	1 176 438 €	+86 749 €	+7,4%
Cotisations et partenariats	373 422 €	343 574 €	+29 848 €	+8,7%
Transferts de charges	0 €	21 358 €	-21 358 €	
Utilisation des fonds dédiés	2 220 €	18 850 €	-16 630 €	-88,2%
Autres produits	8 717 €	7 210 €	+1 507 €	+20,9%
Produits d'exploitation	1 826 886 €	1 776 296 €	+50 590 €	+2,8%
Autres achats et charges externes	224 799 €	251 963 €	-27 164 €	-10,8%
Impôt, taxes et versement assimilés	93 168 €	96 858 €	-3 690 €	-3,8%
Charges de personnel	1 389 437 €	1 367 683 €	+21 754 €	+1,6%
Dotations amortissements et provision	41 083 €	15 291 €	+25 792 €	+168,7%
Reports en fonds dédiés	34 991 €	2 220 €	+32 771 €	
Autres charges	854 €	1 012 €	-158 €	-15,6%
Charges d'exploitation	1 784 332 €	1 735 027 €	+49 305 €	+2,8%
Résultat d'exploitation	42 554 €	41 269 €	+1 285 €	+3,1%
Résultat financier	17 823 €	12 226 €	+5 597 €	+45,8%
Résultat exceptionnel	0 €	-1 852 €	+1 852 €	
Impôt société	4 344 €	2 892 €	+1 452 €	+50,2%
Résultat net	56 033 €	48 751 €	+7 282 €	+14,9%

Bilan au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2024



On retiendra des explications données par Monsieur Olivier CHOLLET, expert-comptable du cabinet GEIREC :

➤ Au global :

- Un résultat net de 56 033 € soit 3,07 % du CA
- 912 556 € de fonds propres
- Un meilleur taux de recouvrement des produits que l'année précédente.

➤ Produits :

- La modification du plan comptable fait que certains postes de dépenses ne sont plus comparables entre 2024 et 2025. Par exemple, la part des subventions versées par les EPCI au titre de la participation au CEP est désormais classée en subventions (anciennement classée dans les cotisations).
- Le montant de prestations est en baisse de 14 % par rapport à 2024. Les CEE en font partie. C'est un produit peu important en 2025, qui dépend des projets déposés par les communes et du niveau de vente sur le marché.
- Le programme ACTEE demande beaucoup de temps de travail pour peu de recettes car ce sont des dossiers très complexes.

➤ Charges :

- Charges externes : diminution de 27 000 € par rapport à 2024 qui s'explique par une baisse des achats de prestations extérieures, une baisse des achats de fournitures et le transfert de la prise en charge des frais de formation de la catégorie produits vers une diminution des comptes de charge.
- Charges de personnel : une masse salariale de 1 389 437 € soit une augmentation de 21 754 € par rapport à 2024, en raison notamment d'une légère augmentation de l'effectif moyen (presqu'un ETP).
- Impôts et taxes : la taxe sur les salaires, la taxe d'apprentissage et la taxe pour la formation continue sont stables.
- Des provisions pour risque relatif aux subventions ont été intégrées aux comptes 2025 : 20 000 € pour le contrat fonds chaleur et la subvention FEDER. En effet, le Contrat chaleur Renouvelable Territoriale 3 (CCRT3) est un contrat d'objectifs dont l'ALEC porte une partie du risque de non atteinte des objectifs. Le programme FEDER, quant à lui est un programme complexe. Il est reconnu qu'il est souvent difficile de récupérer 100 % de la subvention.

➤ Résultats financiers : on constate des produits de placement pour la somme de 18 000 €. Le résultat de 56 033 € est au final moins élevé que prévu au budget (96 385 €).

Olivier DEHAESE apporte son analyse sur les comptes 2025.

Il perçoit des éléments favorables :

- Des nouveaux financements pour l'accompagnement des entreprises ;
- Le maintien de la subvention écoTravo dans un contexte difficile (l'accès à la rénovation a été difficile pour les ménages en 2025 en raison des changements de règles de financement de la part de l'Etat et notamment la fermeture de Ma Prime Rénov de juin à octobre) ;
- Une activité ZAC plus équilibrée que les années précédentes grâce à un meilleur calibrage des projets et à un gain de productivité. Il faut être vigilants dans les prochaines années en raison de la baisse des projets ZAC sur Rennes Métropole.

Mais aussi des éléments défavorables :

- La diminution des prestations fiscalisées ;
- L'activité mobilité déficitaire qui a donné lieu à un licenciement économique ;
- L'activité CEP qui apparaît déficitaire si l'on intègre les temps structures qui s'y rattachent (1/4 de temps structure).

Le Conseil d'Administration arrête les comptes 2025 tels que présentés ci-dessus, à l'unanimité.

Monsieur Olivier HERVELIN, du cabinet CAFEX, fait part à son tour du travail de contrôle des comptes 2025, en tant que commissaire aux comptes.

Il souligne le gros travail de toute l'équipe tout au long de l'année pour assurer les bilans des actions et le suivi des financements.

Il indique que lors de l'assemblée générale, il certifiera les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il donne quelques précisions :

- Le commissaire aux comptes travaille sur les process de l'agence notamment les contrôles en interne. Bonne nouvelle, les process sont sécurisés.
- L'agence a une trésorerie correspondant à 5 à 6 mois de dépenses de fonctionnement, ce qui répond aux préconisations.
- Les financements sont pérennisés pour 2026.

Modification des délégations

Claire LE GENTIL rappelle que des délégations ont été mises en place depuis plusieurs années pour faciliter les prises de décision et fluidifier l'activité de l'ALEC au quotidien. La dernière mise à jour date de décembre 2025.

Olivier DEHAESE précise que dans la liste des délégations pour gérer les finances de l'association, il convient de corriger la chaîne de décisions relatives aux salaires mensuels :

- Le ou la responsable du pôle administratif valide les salaires à payer. En cas d'absence, c'est le responsable financier qui le fait.
- Le ou la responsable financier-e valide le virement correspondant aux salaires. En son absence, c'est le ou la responsable du pôle administratif qui le fait.

En tout état de cause, la validation des salaires et la validation du virement correspondant aux salaires ne peuvent être faites par la même personne. Aussi le ou la direction est en 3^{ème} niveau de délégation.

Cf. tableau en annexe 1

Le tableau de délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les finances est adopté à l'unanimité.

Budget Prévisionnel 2026 actualisé

Le déficit prévisionnel a légèrement diminué de 17 000 € à 15 000 € sur un budget de 1 813 000 €
En tout état de cause, le résultat sera faible.

L'objectif est de sécuriser 2027 et 2028.

Les enjeux sont les suivants :

- Recontractualiser avec les communes en début 2027 (conventions CEP)
- Assurer le contrat CCRT3 (il s'agit de fonds ADEME). De nombreuses tribunes ont vu le jour pour la sauvegarde des antennes de l'ADEME. Le Conseil d'Administration de l'ADEME a voté mi-mai contre la décision de réorganisation de l'ADEME qui serait rattachée aux Préfectures.
- Faire perdurer le travail sur la chaleur renouvelable si jamais le fonds chaleur disparaît.
- Quelles aides possibles à l'investissement pour ces projets-là ?

Cotisations et coût jours à soumettre au vote en AG

Les coûts jours et les montants des cotisations 2027 seront fixés lors de l'assemblée générale du 16 juin 2026 sur proposition du Conseil d'Administration.

La cotisation de base des communes n'a pas été augmentée en 2026. Il est proposé de l'augmenter de 0,11 € à 0,12 € par habitant.

En ce qui concerne la cotisation CEP, les conventions pluriannuelles prévoient une augmentation annuelle de 1,2 % pendant la durée de la convention.

Initialement proposée à 700 € HT /jour, le CA souhaite porter à 710 € HT le montant de coût jour pour les prestations pour les non-adhérents. Ceci afin d'inciter les partenaires à adhérer à l'ALEC.

Il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2026 d'appliquer les coûts jours et montants de cotisations suivants :

Cotisation de base :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montant appliqué	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,11 €	0,11 €	0,12 €

Cotisation CEP

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montant appliqué	1,46 €/hab	1,48 €/hab	1,50 €/hab	1,55 €/hab	1,57 €/hab	1,59 €/hab

Cotisation pour les acteurs publics et privés :

Budget (pour les acteurs publics) Chiffre d'affaires (pour les acteurs privés)	2023	2024	2025	2026	2027
Inférieur à 1 million d'euros	200 €	210 €	230 €	230 €	230 €
Compris entre 1 et 5 millions d'euros	500 €	520 €	580 €	580 €	590 €
Compris entre 5 et 10 millions d'euros	1 000 €	1 050 €	1 100 €	1 100 €	1 180 €
Supérieur à 10 millions d'euros	2 000 €	2 100 €	2 300 €	2 300 €	2 400 €

Coûts jour de référence

	2023	2024	2025	2026	2027
Pour les demandes de subventions des adhérents	550 €	570 €	580 €	580 €	590 €
Pour les demandes de subventions de non adhérents	600 €	625 €	640 €	640 €	650 €
Pour les demandes de subventions des gros programmes (écoTravo, fonds chaleur, CEP) pour des adhérents	475 €	490 €	510 €	510 €	520 €
Pour les prestations pour des adhérents	600 € HT	625 € HT	630 € HT	630 € HT	640 € HT
Pour les prestations pour des non adhérents	650 € HT	680 € HT	690 € HT	690 € HT	710 € HT

Présentation des nouveaux pôles

L'agence a réorganisé ses pôles devenus un peu déséquilibrés.

Claire Le GENTIL présente le nouvel organigramme des pôles opérationnels établi pour faciliter le management et la transversalité. (Cf. Annexe 2).

Bilan du mandat

Avant de clore la séance, il est proposé aux participant·es de partager leurs ressentis par écrit autour des 3 thématiques suivantes :

- Avec l'ALEC, j'ai particulièrement apprécié de ...
- Avec l'ALEC, cela m'a intéressé de ...
- Les enjeux que je vois pour l'ALEC sur le prochain mandat ...
- Dans ma relation partenariale avec l'ALEC, ça pourrait être encore mieux si...

Questions diverses

Il est présenté le calendrier de renouvellement du Conseil d'Administration : un vote en ligne aura lieu du 8 au 14 juin 2026.

Le résultat du vote sera présenté en Assemblée Générale le 16 juin prochain.

Le nouveau Conseil d'Administration sera réuni lors d'une première séance le mardi 30 juin 2026 pour un temps d'interconnaissance et de présentation du projet associatif.

Le président, Olivier DEHAESE, qui ne représentera pas Rennes Métropole dans le prochain Conseil d'Administration, fait un mot de remerciement aux administrateurs et administratrices pour leur engagement tout au long du mandat, leur participation active à l'élaboration du projet associatif, leur esprit, leur contribution au développement de l'agence. Il adresse également ses remerciements aux salarié·es.

Date à retenir : Assemblée générale le 16 juin 2026

Le Président, Olivier DEHAESE, clôt la séance à 20h00.

Olivier DEHAESE, Président de l'ALEC



Annexe 1 Délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les finances de l'association

Les "X" correspondent aux délégations habituelles.

Les "(X)" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation

Les "(X)" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation, et ce en dernier radeau

Personnes auxquelles sont déléguées les principales attributions	Condition d'exercice	Bureau (vote à la majorité si pas de consensus)	Président.e	Vice-président.e	Directrice / directeur	Responsable financier	Responsable du pôle administratif	Assistant.e.s administratif.v e.s	Autres responsable de pôles	Autres salarié.e.s
	correspondant à des dépenses ou recettes prévues au budget		X	X	X	X	(X)			
	correspondant à des dépenses de moins de 200 € prévues au budget, en informant la direction				X		X			
Décider d'acheter ou de vendre des biens ou prestations	décisions formalisées par un paragraphe sur les factures d'achat et une validation des devis de facturation sous MEG		X	X	X	X				
	correspondant à des dépenses ou recettes comprises entre 1 000 € et 2 000 € non prévues au budget		X	X						
	avec compte-rendu au bureau suivant									
	correspondant à des dépenses ou recettes comprises entre 2 000 € et 10 000 € non prévues au budget	X								
	correspondant à des formations validées par la direction ou le comité de gestion, dans la limite du budget formation validé pour l'année						X			
	correspondant à des devis validés dans les conditions ci-dessus				X	X	X			
Valider les factures à payer	pour lesquelles il n'y a pas eu de devis validé mais qui ont été décidées dans le cadre prévu ci-dessus				X	X	X			
	courantes ou correspondant à des abonnements mensuels				X	X	X			
Valider les états récapitulatifs des dépenses récurrentes					X	X	X			
Valider les salaires à payer					X	(X)	X			
Valider les virements	décisions formalisées par un ordre de virement				X	X	X			
	correspondant à des factures validées				X	X	X			
	correspondant aux salaires				X	X	(X)			
	pour des virements internes				X	X	X			
Effectuer les virements	après signature de l'ordre de virement				X		X	X		
	après validation par la directrice (ou le responsable financier en cas d'empêchement de la directrice) dans la limite de 500 €					X	X	X	X	X
Payer avec la carte bancaire des dépenses courantes y compris sur Internet	au-delà de 500 €, après validation par la personne ayant reçue la délégation de décision d'achat					X	X	X	X	
Signer des chèques	après validation de la directrice ou du responsable financier et dans la limite des dépenses prévues au budget				X	X	X			
Signer les conventions de partenariats et les candidatures aux Appels A Projets	quel qu'en soit le montant		X	X	X	X				
Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes			X	X	X					

Dernière modification : 26 mai 2026

Anne

Organisation des pôles à compter de mai 2026

Direction	
Claire	
Collectif des acteurs économiques	

Pôle	Pôle administratif	Pôle communication	Pôles logement et approches sociétales	Pôles collectivités, aménagement et eau	Pôles EnR, entreprises, adaptation et CEE
Responsable	Fabienne	Stéphanie	Elisabeth	Murielle	Olivier
Référents missions			sensibilisation : Geoffrey	aménagement : Ange-Marie CEP : Sylvain	entreprises : Fanny fonds chaleur : Florian C CEE : Fabien
Chargé-es de mission Techiciennes Assistante	Agathe Caroline Laurence	Amélie Anaïs Claire L.	Jérôme Mathilde Méline Nathalie Florian D.	Benoît Jessica Morgane Pauline Paulo Léau	Maxime Yann Luc